

## Acquisition d'un panneau lumineux de vitesse

---

Bullet, le 10 mars 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Le Conseil communal nous a demandé de faire l'acquisition d'un panneau lumineux de vitesse, afin d'augmenter la sécurité au sein du village.

### **Situation actuelle**

La Municipalité est favorable à l'acquisition de ce panneau lumineux de vitesse. Cet appareil permettra aux conducteurs de prendre conscience de leur vitesse. Cette installation pourra être à notre disposition dès l'été prochain et nous aurons la possibilité de le placer aux différentes entrées de la commune.

Cet appareil se compose : d'une petite remorque, d'un panneau solaire et d'un indicateur ; pour un montant total s'élevant à environ Chf. 9'000.-.

	Coûts
1 radar mobile « I-CARE M »	6'000.-
1 remorque	2'000.-
<u>1 crochet</u>	<u>1'000.-</u>
<u>Total (non soumis à la TVA)</u>	<u>9'000.-</u>

## EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ**

- Vu le préavis municipal n° 26-2014 concernant l'acquisition d'un panneau lumineux de vitesse ;
- Oui le rapport de la commission des routes ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'acquisition d'un panneau lumineux de vitesse,
- **d'accorder** un crédit de CHF 9'000.-, un compte au bilan sera ouvert à cet effet,
- **de financer** ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment,
- **d'amortir** l'investissement de Chf 9'000.- sur une période de 5 ans.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

J.-F.Paillard

M. Thévenaz

Délégués municipaux, MM. Jean-René Bernardi & Michel Borno